

<https://amplum.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article127>



Comment communiquer les documents pédagogiques ?

- Partager - Pour communiquer -



Date de mise en ligne : mercredi 25 mars 2020

Copyright © REP + d'Oyonnax - Tous droits réservés

Depuis que nous avons commencé l'organisation du travail à distance, beaucoup de situation différentes ont émergé au niveau de la communication du travail à nos élèves, voici donc un tour d'horizon des cas de figures qui peuvent se présenter au sein d'une même classe (et comment s'en occuper) :

[bleu marine] -Â» L'élève n'a ni ordinateur ni téléphone portable, il n'a pas d'accès à Internet :[/bleu marine]

La remise des documents pédagogiques se fait sur **support papier**, elle doit être organisée de manière à limiter au maximum les déplacements des responsables légaux des enfants concernés, dans un déplacement **maximum d'une fois par semaine**. Le déplacement exceptionnel de familles dans un établissement scolaire pour retirer un matériel numérique ou des documents de nature pédagogique entre dans le 2^{Â°} du décret n^{Â°}2020-260 du 16 mars portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 : « déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ». La remise doit se faire dans le respect des consignes sanitaires de précaution et les responsables légaux des enfants devront respecter strictement les gestes barrières. Pour ne pas créer des regroupements de personnes, la remise doit pouvoir s'effectuer sur des plages horaires suffisamment larges.

Pour le premier degré, la ville d'Oyonnax a mis en place un système de dépôt de documents à l'école Pasteur Nord, mettez vous en contact avec votre directeur pour plus d'informations.

[bleu marine] -Â» L'élève a Internet avec un téléphone portable :[/bleu marine]

Vous pouvez alors lui transmettre des documents de façon dématérialisée, avec une vigilance sur :

- Le format de ce que vous envoyez : privilégiez les PDF et les fichiers Audio car tous les parents n'ont pas Word dans leur téléphone.
- Le format de ce que vous demandez : pas d'impression possible, pas de lecture longue non plus. Privilégiez le renvoi de photos.
- L'accès de l'élève au téléphone si ce n'est pas le sien
- Le poids des documents à télécharger, le forfait téléphonique peut être réduit.

[bleu marine] -Â» L'élève a Internet grâce à un ordinateur[/bleu marine] :

Vous pouvez alors lui transmettre des documents de façon dématérialisée, avec une vigilance sur :

- Le temps d'accès à l'ordinateur de l'élève
- Le temps d'écran demandé par les activités numériques
- La possibilité d'impression ou non